

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Délibération n° 2022-04-51

Date de la convocation : 25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de procurations : 7  
Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le premier juillet deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents** :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOU Jessica, MASSARDIER Alexandre

**Procurations** :

Geneviève MANDON procuration à Christian SEUX  
Yvette ROCHETTE procuration à Vincent DUCREUX  
Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA  
Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN  
Hélène CROZET procuration à Jonathan RAYMOND  
Hélène BESSON procuration à Etienne LESCANNE  
Pascal FAURE procuration à Denis THOUMY

**Absents excusés** : Olivier LARGERON – BASTY Jean Pierre

**Secrétaire** : Cécile BASTY

---

**OBJET : ACQUISITION TERRAIN RUE JEAN MEUNIER**

Monsieur le maire expose qu'en date du 21 juin 2022, Monsieur DE MELLIS Benjamin, propriétaire de deux parcelles de terrain situées rue Jean Meunier et cadastrées AH 202 et AH 203, a proposé à la commune de les acquérir du fait qu'elles soient classées en emplacement réservé au PLU.

Par courrier recommandé du 22 juin 2022, Monsieur le maire a proposé d'acquérir ces parcelles De 1 000 m<sup>2</sup> chacune et classées en zone UE du PLU à 25 € le m<sup>2</sup>.

Dans l'attente du retour de Monsieur DE MELLIS, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour l'acquisition des parcelles AH 202 et AH 203 situées en emplacement réservé,
- NEGOCIE le prix d'achat à hauteur de 25 € le m<sup>2</sup>,
- AUTORISE le maire à signer l'acte de cession, après bornage. Les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 juillet 2022.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220701-2022-04-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUX' and '42660'. The signature appears to be 'V. DUCREUX'.